

La COMCO autorise la nouvelle organisation de commercialisation de Ringier, la SRG SSR et Swisscom

Le marché publicitaire suisse bénéficie d'un vent favorable: la Commission de la concurrence COMCO vient de donner son feu vert à la société de commercialisation commune de Ringier, la SRG SSR et Swisscom. Lors de l'examen de l'initiative d'entreprise des trois partenaires, la COMCO n'a constaté aucun signe que ce projet puisse porter atteinte à une concurrence efficace. De ce fait, la nouvelle organisation de commercialisation pourra être créée et devenir opérationnelle comme prévu.

L'autorité de la concurrence COMCO a soumis à un examen approfondi le rapprochement prévu des activités de marketing de Ringier, de la SRG SSR et de Swisscom, sur le plan d'une éventuelle position dominante que cette nouvelle entreprise pourrait occuper sur le marché de la publicité télévisée adaptée aux groupes cibles. Dans le cadre de son examen, la COMCO a conclu que la co-entreprise pouvait être autorisée sans conditions sous la forme prévue parce qu'elle n'entravait pas le bon fonctionnement de la concurrence.

Cette coopération inclut la création d'une société anonyme à laquelle chacune des trois entreprises participera à raison d'un tiers. Swisscom et Ringier y apporteront leurs activités publicitaires, leur inventaire publicitaire ainsi que leurs organisations de commercialisation. La SRG SSR intégrera dans la co-entreprise sa société de commercialisation publisuisse. Le nouveau nom de cette entreprise n'est pas encore connu.

Les prestations de l'entreprise seront ouvertes à tous les annonceurs, agences et autres prestataires d'inventaire publicitaire.

Zurich, le 16 décembre 2015